

**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 11
Présents : 09
Absents : 02

L'An deux mil vingt-cinq le six juin, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET
Date de la convocation : 27 mai 2025

Présents : Mmes Delaune, Guillois, Mrs. Biardeau, Jouot, Lepetit, Louveau, Montège, Renaud, Touzet.

Absent(s) excusé(s) : Mme Brault, Mr Leroy-Battu (1 procuration à Gilles Touzet)

Secrétaire : Mr David Louveau

N° 42-2025-0306-1	PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU BLANC	Refus à l'unanimité
N° 43-2025-0306-2	ENFOUISSEMENT DE RESEAU TELECOM – HAMEAU LES PLACES	Approuvé à l'unanimité

Le Maire

Gilles TOUZET



Le secrétaire de séance

David LOUVEAU

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "David Louveau", written in a stylized, cursive manner.

Nombre de conseillers municipaux : 11
Présents : 09
Absents : 2

L'An deux mil vingt-cinq le six juin, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 27 mai 2025

Présents : Mmes Delaune, Guillois, Mrs. Biarreau, Jouot, Lepetit, Louveau, Montiege, Renaud, Touzet.

Absent(s) excusé(s) : Mme Brault, Mr Leroy-Battu (1 procuration à Gilles Touzet)

Secrétaire : Mr David Louveau

DELIBERATION N°42-2025-0306-1

Objet : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU BLANC

Le maire donne lecture d'un courrier de Mr le Maire du Blanc, ainsi que d'un projet de convention qui en découle.

Il s'agit d'une demande de financement de l'école intercommunale de musique et de danse du Blanc.

Après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide de ne pas financer cette structure.

P/ Le Maire
Gilles TOUZET



Fait à Prissac, le 12 juin 2025
Secrétaire de séance
Mr David Louveau

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication,
Transmis à la sous-préfecture le **17 JUIN 2025**
Publié, affiché ou notifié le **17 JUIN 2025**

Nombre de conseillers municipaux : 11

Présents : 09

Absents : 2

L'An deux mil vingt-cinq le six juin, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr TOUZET

Date de la convocation : 27 mai 2025

Présents : Mmes Delaune, Guillo, Mrs. Biarreau, Jouot, Lepetit, Louveau, Montière, Renaud, Touzet.

Absent(s) excusé(s) : Mme Brault, Mr Leroy-Battu (1 procuration à Gilles Touzet)

Secrétaire : Mr David Louveau

DELIBERATION N°43-2025-0306-2 bis – annule et remplace 43-2025-0306-2

Objet : ENFOUISSEMENT DE RESEAU TELECOM – HAMEAU LES PLACES

Le maire présente aux élus le projet de travaux d'enfouissement du réseau Télécom au hameau des Places.

Le SDEI a fourni à la commune 3 devis pour l'enfouissement du réseau télécommunication Orange

- Partie 1 : 15 581,20 €
- Partie 2 : 9 920,20
- Partie 3 : 9 888,40

soit un montant total de 35 389,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide** de retenir l'offre de travaux pour le hameau des Places pour les 3 parties
- **Valide** les devis présentés à hauteur de 35 389,80 € HT
- **Autorise** le maire à signer tout document présenté par le SDEI, en lien avec ces travaux

Le Maire
Gilles TOUZET



Fait à Prissac, le 26 juin 2025
Secrétaire de séance
Mr David Louveau

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication,
Transmis à la sous-préfecture le 01 JUIL. 2025
Publié, affiché ou notifié le 01 JUIL. 2025